R&D
WEBCONSULTING

CENTRE DE FORMATION

LIVRET D'ACCUEIL

#1

QUI EST R&D?

2012 / CRÉATION

L'entreprise R&D co-fondée par Rémi MOREAU et David MARCHESSEAU

34 321 / CLIENTS DANS LE MONDE

En tant qu'entreprise active dans le web R&D n'a pas de frontière et vise l'expansion

2 275 378 VISITEURS
819 710 PAGES VUES
/ SUR NOS PROJETS PHARE

Trafic cumulé sur les sites et projets développés par R&D ces trois dernières années

3 782 267 VISITEURS
12 019 772 PAGES VUES
/ SUR TOUS NOS PROJETS

Trafic cumulé sur les sites et projets développés par R&D ces trois dernières années

105 000 / REQUÊTES MENSUELLES

Trafic maximum mensuel atteignable sur les projets phare R&D tels que Parapharmacie.com, Localisation-1.com, cigaretteelectronique.com etc.

R&D DANS LE MONDE

- FRANCE
- ITALIE
- ALLEMAGNE
- PAYS-BAS
- CANADA
- BRÉSIL
- ESPAGNE
- MAROC

#2

POURQUOI**R&D**?

"Toujours s'adapter !„

le maître mot

L'action de R&D est de permettre de développer le chiffre d'affaires des entreprises en créant un site internet, en optimisant son référencement et en accompagnant les stratégies de contenu et de visibilité.

"Développer le chiffre d'affaires„

R&D concentre son action sur internet en considérant son potentiel qui en fait un outil puissant et indispensable au commerce. Toutes les recherches effectuées par ses utilisateurs, leurs agissements, leurs visites et leurs cheminements, les produits qu'ils y achètent, la musique, les images, les vidéos et les jeux... Toutes leurs activités sont observables et analysables. Autant de données précieuses à toute entreprise désireuse de connaître davantage sa cible et d'en tirer profit.

"Être présent sur internet est une obligation„

Être présent sur internet est une obligation de communication inévitable et nécessaire. Une page internet est une opportunité commerciale au même titre qu'un emplacement de démonstration, de conviction et de vente.

"donner au site les meilleures chances„

La clé du succès s'avère liée à l'obéissance à la politique des moteurs de recherche qui sont la principale source de traffic pour tout site internet. Google, en tant qu'oligopole décide de la visibilité d'un site en fonction de la réponse de son contenu selon ses propres critères. Critères auxquels la mission de R&D est de convenir au mieux afin de donner au site les meilleures chances d'apparaître tôt dans un résultat de recherche de mots clés.

"un impact direct sur l'activité„

Aujourd'hui des outils permettent d'analyser la qualité de réponses d'un site à ces critères, d'analyser les stratégies concurrentes, d'analyser les sources de traffic et le comportement des usagers. Une utilisation de ces outils à bon escient entraîne un impact direct sur l'activité de l'entreprise, augmentant sa présence sur le marché et ses chances de succès.

#3

R&D EN 3 POINTS

ADA PTA TION

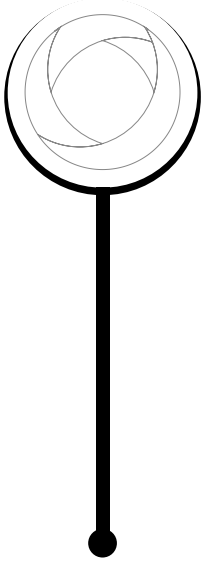

Apprendre

... à nos stagiaires quels sont les atouts d'un site voué au succès, quelles sont les comportements de leur cible et comment en tirer profit.

Apprendre à se construire, à dépasser son seuil de tranquilité pour acquérir davantage de compétences et le mettre au service de l'agence.

Apprendre de ses erreurs, faire mieux dès la prochaine occasion.

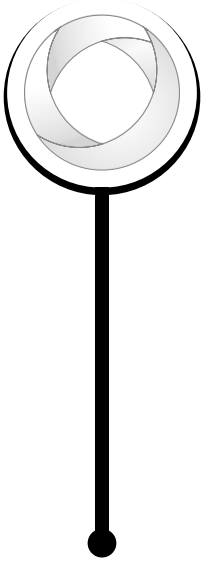

Développer

... l'activité des clients en mettant à leur disposition des outils d'analyse, d'optimisation et de publication de contenu.

Développer des projets personnels dans le but d'observer et d'appliquer des lois de marché, afin de s'enrichir en expérience.

Développer la structure de l'agence et étendre son rayon d'action.

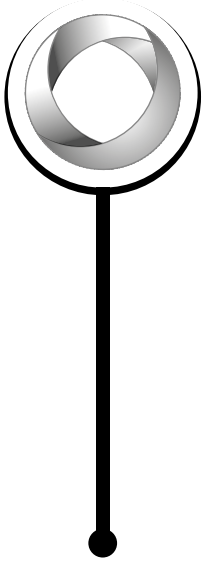

Évoluer

... dans ses propres objectifs. Chercher à voir au-delà de la seule mission confiée et soumettre des propositions visant à l'amélioration et l'optimisation constante.

Évoluer dans un environnement en mouvement constant, s'adapter aux changements perpétuels.

Évoluer pour ne pas se reposer sur ses acquis et apporter toujours plus.

#4

ORGANIGRAMME

R&D WEBCONSULTING
CENTRE DE FORMATION

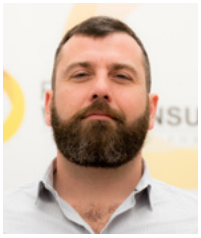

DAVID MARCHESSEAU
Direction

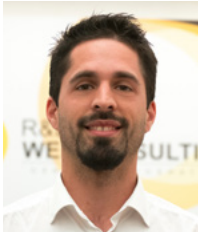

RÉMI MOREAU
Direction

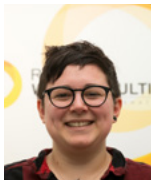

MÉGANE PRUDENT
Assistante de direction

CÉDRIC LE FORESTIER
Commercial

OPHÉLIE HOLTON
Commerciale

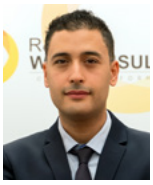

MUSTAPHA ECH-CHYKRY
Commercial

MAËVA BIDAULT
Responsable référencement /formatrice

NICOLAS KOSKAS
Formateur /Technicien

SOLÈNE DESSENS
Formatrice

MARIE-FLORE BURGUET
Formatrice

CLAIRE CUVELARD
Formatrice

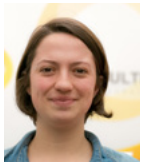

PAULINE RIGO
Formatrice

PAULETTE ALSON
Formatrice

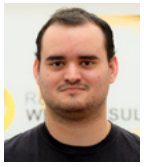

JONATHAN BOUTILLIER
Formateur

ÉTIENNE LAMY
Formateur

Notre organisme de formation R&D Webconsulting est dirigé par David MARCHESSEAU et Rémi MOREAU.
L'équipe commerciale est dirigée par David MARCHESSEAU, directeur commercial. Elle est composée d'une assistante de direction et de trois commerciaux.
L'équipe pédagogique est dirigée par Rémi MOREAU, directeur des formations. Au sein de notre équipe pédagogique nous avons deux responsables sur les deux pôles principaux de nos formations : une responsable en référencement et un responsable technique. L'équipe est composée de onze formateurs salariés à temps plein et permanents.

#5

SITUATION

Dans le cas où la formation ne se déroule pas en “intra” dans les locaux du stagiaire, le lieu de la formation est le suivant :

16 rue du 8 Mai 1945
"LE FORUM" Porte N°3
33150 CENON

Un parking est à votre disposition. Pour vous y rendre en transports en commun l’arrêt de tram La Marègue ligne A est à 300 m à pieds.

#6

ACCUEIL DES **STAGIAIRES**

Les stagiaires inscrits à une session de formation doivent être présents à l'adresse indiquée sur la convocation reçue par mail.
Pendant toute la durée de la formation les horaires à respecter seront de 9 heures à 17 heures avec une pause d'une heure pour le midi.

En cas d'absence ou de retard, le stagiaire est tenu d'en avertir son formateur.

Les stagiaires doivent se conformer au programme pédagogique communiqué lors de l'entretien commercial.

La formation étant sanctionnée par une attestation de fin de formation, le stagiaire devra se conformer aux exercices qui ont pour objectif d'évaluer ses capacités à mettre en pratique les différents points vus tout au long du parcours.

#7

CHARTE DU **STAGIAIRE**

L'apprenant doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer. Acteur et observateur, l'apprenant réalise des transmissions écrites et orales.
Chaque apprenant est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement) et des droits des usagers.

Nous insistons particulièrement sur le respect :

- de l'usager en tant que personne
- des règles d'hygiène (une tenue correcte et propre, respect des matériels)
- des règles de civilité

L'apprenant est acteur de sa formation. La richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre, de son investissement et de sa curiosité

#8

MOYENS LOGISTIQUES

Pour chaque session, un espace adapté à l'activité de formation est proposé au stagiaire.

Cet espace prévoit en général :

- Une salle disposant d'un emplacement pour le poste de l'apprenant et pour le poste du formateur.
- Un ordinateur est mis à disposition du stagiaire.
- Un vidéo projecteur si le nombre de participant l'exige.
- Le matériel pédagogique nécessaire aux explications du formateur (tableau, feutres),
- L'infrastructure logistique minimum nécessaire (branchements électriques, multi-prises, accès à internet).

Au sein de nos locaux vous aurez à votre disposition :

- Un espace dédié aux pauses repas avec micro-onde.
- Un réfrigérateur et une machine à café en libre service.
- Des canapés dans le couloir à votre disposition pendant vos pauses.
- Une penderie pour y accrocher vos effets.
- Une salle de rangement pour y déposer vos ordinateurs et leurs chargeurs.

Pour les formations en "intra" chez le stagiaire :
En cas de formation programmée dans les locaux du stagiaire, les conditions précédemment citées représentent une situation idéale pour l'apprenant et le formateur. Nous mettons également à disposition un ordinateur ainsi qu'un accès à internet si le stagiaire en est dépourvu.

RÈGLES DE **SÉCURITÉ**

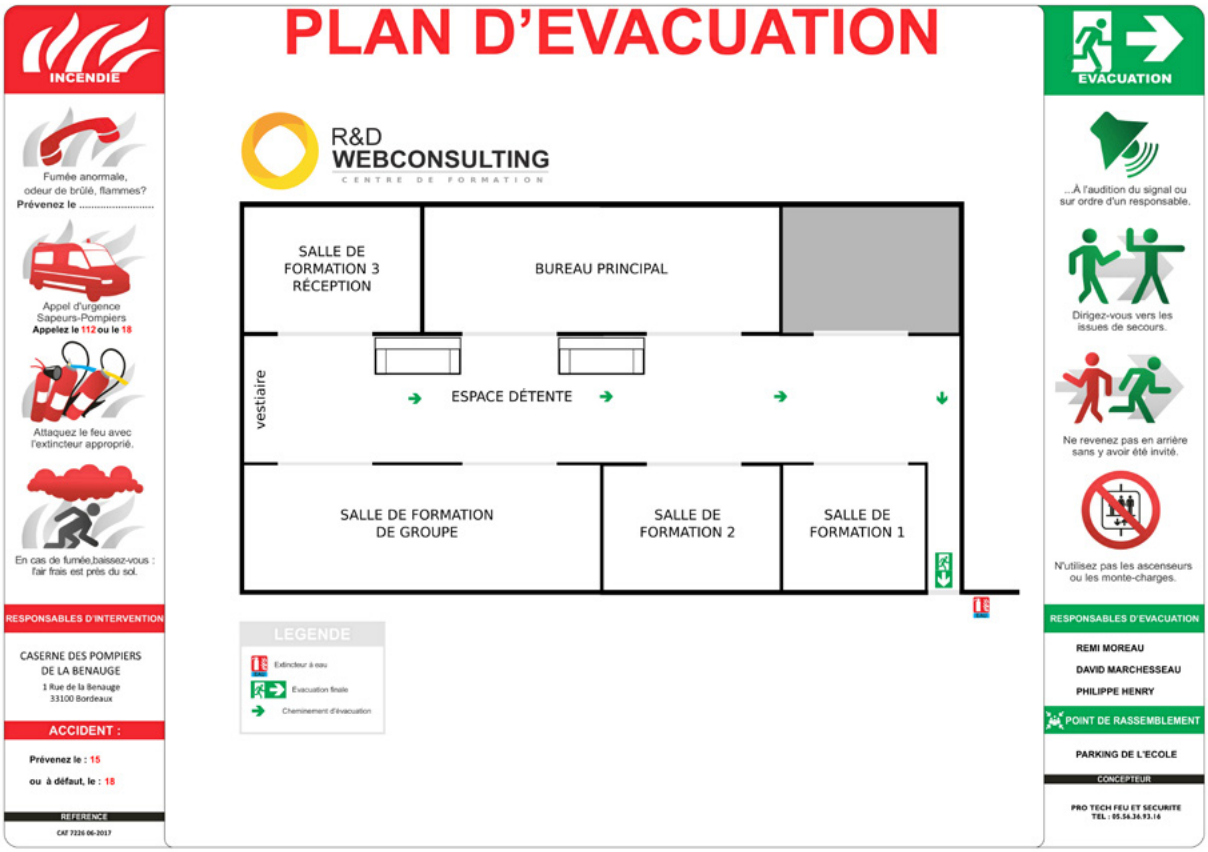

- Chaque apprenant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

- Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par l'apprenant accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou à son représentant.

- Les apprenants ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxique.

- Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les apprenants.
  Les apprenants sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement.

#10

RÈGLEMENT

Préambule

R&D Webconsulting développe des activités de formation professionnelle.
Le présent règlement intérieur s'applique à tous les participants (apprenants) suivant une formation organisée par R&D Webconsulting.

Articles 1 : Législation

Conformément à la législation en vigueur (**Art. L6352-3 à 5 et R.6352-1 à 8 du code du travail**), le présent règlement a pour objet de définir les règles générales d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles disciplinaires.

Article 2 : Personnes concernées

Le règlement s'applique à tous les apprenants inscrits à une session dispensée dans les locaux de R&D Webconsulting, et ce, pour toute la durée de la formation suivie.
Chaque apprenant est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement
lorsqu'il suit une formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Règles générales

Chaque apprenant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celles des autres en respectant
les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Article 4 : Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer et de « vapoter » au sein des locaux.

Article 5 : Boissons alcoolisées/ stupéfiants

Il est interdit aux apprenants de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ou sous stupéfiants ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 6 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par l'apprenant accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou à son représentant.

Article 7 : Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie, notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les apprenants. Les apprenants sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement.

Article 8 : Produits toxiques

Les apprenants ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxique, ou encore des équipements pouvant nuire au bon fonctionnement de l'établissement qui accueille la session de formation.

Article 9 : Animaux

Les animaux sont interdits dans l'ensemble des lieux.

INTÉRIEUR

Article 10 : horaires des stages

Les horaires de stage sont fixés par R&D Webconsulting et portés à la connaissance des apprenants. Les apprenants sont tenus de respecter les horaires. En cas d'absence ou de retard au stage, l'apprenant en avertit le formateur. Par ailleurs, une fiche de présence est obligatoirement signée par l'apprenant. Doivent y figurer les émargements de chaque stagiaire par demi-journée. Cette fiche est généralement contresignée par le formateur, également pour chaque demi-journée.

Article 11 : Tenue et comportement

Les apprenants sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme. Dans l'obligation au respect de la liberté d'opinion, tout port de signe ostentatoire de nature religieuse, politique ou anarchique est formellement interdit dans l'enceinte des locaux de l'entreprise (article L 1121-1 du Code du travail). Les espaces de travail doivent être laissés propres et nettoyés à chaque fin de semaine. Le matériel informatique doit être rangé dans le local technique sauf accord du responsable du personnel en exercice dans la pièce.

Article 12 : Usage du matériel

Chaque apprenant a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les apprenants sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite. Sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin du stage, l'apprenant est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les éléments distribués en cours de formation et que l'apprenant est clairement autorisé à conserver.

Article 13 : Enregistrements, propriété intellectuelle

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 14 : Vol et endommagement de biens personnels

R&D Webconsulting décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les apprenants dans les locaux.

Article 15 : Sanctions et procédure disciplinaire

Tout manquement de l'apprenant à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction qui peut être : l'avertissement oral, l'avertissement écrit, l'exclusion temporaire ainsi que l'exclusion définitive. La définition et la mise en œuvre des sanctions, ainsi que la procédure disciplinaire, relèvent du Code du Travail (Art. R6352-3 et suivants).

Article 16 : Publicité

L'apprenant est systématiquement informé de ce règlement intérieur avant la session de formation.

#11

INDEX

#1 Qui est R&D p.2

#2 Pourquoi R&D p.3

#3 R&D en 3 points p.4

#4 Organigramme p.5

#5 Situation p.6

#6 Accueil des stagiaires p.7

#7 Charte des stagiaires p.7

#8 Moyens logistiques p.8

#9 Règles de sécurité p.9

#10 Règlement intérieur p.10-11

#11 Index p.12

"Bienvenue chez R&D!"

la direction